



Commune de Bellevue  
République et Canton de Genève

# **CONCEPT DE GESTION DES DÉCHETS**

## **DE LA COMMUNE DE BELLEVUE**

### **2025-2030**

---



# Table des matières

1.	STATISTIQUES 2017 – 2024 (données des ESREC retirées des statistiques).....	2
2.	EXUTOIRES (2024) .....	3
3.	HISTORIQUE ET ETAT DE SITUATION.....	3
	Historique général.....	3
	Historique par fractions.....	3
4.	IMPLANTATION DES ECOPONTS SUR LE TERRITOIRE BELLEVISTE.....	7
5.	COMMUNICATION, EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS .....	8
	Evénements et manifestations (2019 – 2024) .....	11
6.	OBJECTIFS CHIFFRÉS .....	13
7.	PROBLÈMES RENCONTRÉS.....	13
8.	PISTES et PROJETS .....	15



## 1. STATISTIQUES 2017 – 2024 (données des ESREC retirées des statistiques)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets non recyclables (kg/hab/an)								
OM	201.7	207.4	194.74	210.88	212.13	204.67	192.84	179.55
Encombrants + ferraille	8.20	5.04	7.58	3.29	4.29	4.74	3.62	3.95
Déchets recyclables (kg/hab/an)								
Verre	21.45	23.99	25.35	27.68	30.35	26.14	26.23	25.49
Papier / carton	24.76	34.66	34.05	36.3	36.06	32.18	30.78	32.45
PET	2.23	2.36	1.92	2.15	2.08	2.56	2.44	2.41
Aluminium + fer blanc	0.79	1.20	1.14	1.35	1.31	1.37	1.53	1.49
Déchets verts GICORD)	32.30	34.36	34.23	34.91	32.08	29.41	22.72	22.74
Déchets de cuisine	7.06	7.08	7.81	8.69	9.26	8.21	11.90	12.47
Capsules de café	0.17	0.37	0.30	0.43	0.61	0.59	0.56	0.5
Textiles	5.28	3.89	4.91	4.50	3.84	4.16	4.34	4.63

\*Déchets de cuisine : Les déchets de cuisine sont valorisés au Nant-de-Châtillon depuis 2017.

En se basant uniquement sur l'indicateur du nombre de kg/habitant/an des déchets urbains incinérés (ordures ménagères [OM]), la commune de Bellevue se trouve dans la bonne moyenne genevoise. Cette dernière statistique tend à démontrer l'effet positif de l'ESREC (espace de récupération cantonal) des Chânaux.

La mise en service, chaque année, de nouveaux écopoints sur le territoire communal a un effet positif sur le tri des déchets. La quantité d'OM est en diminution depuis plusieurs années alors que la quantité de déchets de cuisine est en constante augmentation ce qui démontre un changement d'habitudes. Les déchets recyclables sont, pour la plupart toujours plus triés. Il faut toutefois noter que l'objectif premier n'est pas axé sur les déchets recyclables mais sur le tonnage des OM.

Cela étant, le taux de recyclage dans notre commune demeure en dessous de la moyenne genevoise. Il faut toutefois prendre en compte la présence d'un ESERC sur notre territoire, qui biaise la donnée. Un nombre significatif de bellevistes ont pris l'habitude de déposer leurs déchets recyclables à l'ESREC et continuent cette pratique malgré la construction d'écopoints.

Depuis 2022, chaque commune doit vérifier et/ou entrer les tonnages pour chaque type de déchets sur une plate-forme développée par SIG. Les transporteurs ou exécutoires remplissent également les données sur la plate-forme. Une vérification des valeurs est réalisée par le GESDEC qui publie les statistiques annuelles pour l'ensemble du canton.

**En résumé, la quantité de déchets incinérables par habitants a diminué de plus de 10% entre 2017 et 2024 alors que le taux de déchets recyclables a augmenté de 5%. Il était de 35.77% en 2024. Ce taux n'atteint pas les objectifs cantonaux. Cela peut être expliquer en partie par la présence de l'ESREC des Chânaux sur le territoire de la commune. Une part de la population se rend régulièrement sur ce site pour déposer l'ensemble de ces déchets valorisables. Ces derniers ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de la commune de Bellevue. Des progrès peuvent certainement encore être réalisés pour les déchets de cuisines. Un sondage sur cette fraction de déchets a été réalisé début 2025 avec résultats courant 2025.**



## 2. EXUTOIRES (2024)

Type de déchet	Type de collecte (transporteur)	Exutoire *
Ordures ménagères et encombrants	Grue et porte-à-porte (Retripa)	SIG - Cheneviers
Ferraille	Porte à porte (tournée encombrants) (Retripa)	Serbeco
Bois	Porte à porte (tournée encombrants) (Retripa)	Serbeco
Verre	Grue (Retripa)	Serbeco (VetroSwiss)
Papier/carton	Grue (Retripa)	Retripa SA
PET	Grue (Retripa)	Papirec (PRS)
Aluminium et fer blanc	Grue (Retripa)	Serbeco (IGORA)
Textiles	Containers « boîte à fringues » (Coordination cantonale)	Emmaüs
Capsules de café en aluminium	Containers hors-sol (points de collecte) (Retripa)	ABBE (Nespresso)
Piles	« Tubes » de collecte dans les écopoints (Retripa)	RVM (OREA)
Déchets organiques de cuisine	Grue (Retripa)	SIG - Nant de Châtillon
Déchets verts (voirie)	Transport direct par la voirie communale	GICORD

\* l'exutoire est le site dans lequel chaque déchet est transporté pour traitement (recyclage/élimination)

## 3. HISTORIQUE ET ETAT DE SITUATION

### Historique général

La mise en service de l'ESERC des Châñats fin 2005 et la fermeture de la déchetterie des Tuileries ont été le déclencheur dans la politique communale de gestion des déchets. Dès lors, des points de collecte pour les déchets valorisables ont été mis en place. Au début, des conteneurs sur roulettes de 800 litres ont été installés aux points stratégiques pour le papier/carton et le verre. La récupération de l'alu et du PET se faisait uniquement à la Voirie et à l'école Menuiserie. Le nombre d'utilisateurs de ces installations étant toujours plus important, le premier écopoint avec bennes enterrées a vu le jour en décembre 2011 au chemin des Marettes, comprenant 5 terriers de 5m<sup>3</sup>: **papier/carton ; verre ; PET ; alu/fer blanc et ordures ménagères (OM)**. Ces derniers ont une contenance nettement plus importante et sont plus esthétiques.

Dès cette date, la multiplication des écopoints a débuté pour atteindre un nombre de 13 pour les sites comprenant entre quatre et six fractions. S'ajoute à cela un nombre important de bennes enterrées principalement pour les OM et certains sites avec en complément le papier/carton et le verre.

### Historique par fractions

#### Ordures ménagères (OM)



La transition du mode de collecte **des ordures ménagères** entre les levées en porte-à-porte et écopoints a débuté avec la création des premières bennes enterrées au chemin des Marettes en 2011. Depuis le nombre d'écopoints et bennes enterrées OM n'ont cessé d'augmenter pour atteindre le nombre de 30 courant 2024. Le développement du réseau de bennes a permis de stopper les levées en porte-à-porte sur l'essentiel de la commune. Les derniers secteurs concernent une part très faible de la population belleviste. Des solutions afin de stopper complètement le porte-à-porte doivent être étudiées.

### Papier/carton

La collecte **du papier/carton** a débuté en 2005 avec des conteneurs 800l. sur roulettes. La collecte se faisait en porte-à-porte dans les zones villas.

Certains immeubles et copropriétés possédaient leur propre conteneur. Le nombre de conteneurs a diminué au rythme de l'augmentation des écopoints. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la levée en porte-à-porte a été supprimée sur l'ensemble de la commune.

### Verre

La collecte **du verre** a débuté en 2005 avec des conteneurs 800l. sur roulettes. La collecte se faisait en porte-à-porte dans les zones villas. Certains immeubles et copropriétés possédaient leur propre conteneur. Le nombre de conteneurs a diminué au rythme de l'augmentation des écopoints. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la levée en porte-à-porte a été supprimée sur l'ensemble de la commune.

### PET

La collecte **du PET** a débuté avec la construction du premier écopoint au chemin des Marettes. Avant cela, les bellevistes devaient se rendre soit à l'ESREC des Chânat, soit dans un magasin qui récupère ce type de déchets. Deux points de collecte étaient présents sur la commune : le site de la Voirie et celui de l'école Menuiserie.

### Alu/fer blanc

La collecte **de l'alu et du fer blanc** a débuté avec la construction du premier écopoint au chemin des Marettes. Avant cela, les bellevistes devaient se rendre soit à l'ESREC des Chânat, soit dans un magasin qui récupère ce type de déchets. Deux points de collecte étaient présents sur la commune : le site de la Voirie et celui de l'école Menuiserie.

### Textiles

Le premier conteneur pour la récupération **des textiles** usagés, était présent au niveau du parking de la mairie. Dès 2013-2014 le nombre de boîtes à fringues a augmenté pour atteindre cinq sites dès fin 2022.

### Piles

La récupération **des piles** existe depuis 2011. D'abord par la mise à disposition de petits containers à la réception de la mairie ainsi qu'à la buvette Gitana. Depuis la construction de la déchetterie des Marettes, une borne à piles figure dans chaque nouvelle déchetterie enterrée.

### Capsules café

Le premier container hors-sol de 120 l avec une ouverture adaptée aux **capsules de café** a été placé à la déchetterie des Marettes en 2011 puis le réseau s'est déployé pour atteindre neuf sites fin 2023.

### Déchets encombrants, ferraille et bois

Les **déchets encombrants** font l'objet de 3 à 4 tournées annuelles, selon les années, sur le territoire communal en porte-à-porte et aux emplacements des écopoints. Les déchets encombrants sont des déchets incinérables. Cependant, la commune demande à l'entreprise de collecte des déchets de procéder



à un tri supplémentaire de ce qui est déposé. Ainsi, la ferraille et le bois sont valorisés. Il n'est pas rare que des appareils électroménagers soient déposés en bord de route ce qui, a priori, est interdit (les magasins qui les vendent ont l'obligation légale de les récupérer). Cependant, ces appareils sont tout de même ramassés et recyclés comme il se doit par l'entreprise en charge de la collecte des déchets sur la commune.

### Déchets de cuisine

Malgré l'installation d'un terrier de 3 m<sup>3</sup> dévolu aux **déchets de cuisine** en 2013 à la déchetterie de la crèche, il aura fallu attendre fin 2015 pour que le système entre réellement en fonction.

Fin 2015, l'entreprise Transvoirie a proposé à la commune de se fournir en matériel éprouvé par la ville de Milan, pionnière en termes de récupération des déchets de cuisine. Ainsi, à l'instar de la commune de Pregny-Chambésy, Bellevue a commandé des bacs aérés et des sacs en papier kraft 100% recyclé à l'attention de ses habitants. Près de 250 foyers sont venus chercher le matériel offert. Les sacs sont en vente à l'épicerie de Bellevue (Marmotte 333) afin qu'elle devienne le seul revendeur officiel de la commune.

Parallèlement, le canton a lancé depuis 2016, une grande stratégie de récupération des déchets de cuisine. Plusieurs campagnes de sensibilisation et de distribution de P'tite poubelle verte et sacs compostables ont été réalisées. Bellevue a pris la décision de continuer à opérer comme initialement, en continuant à proposer les P'tite poubelles compatibles avec les sacs papier. Cependant, la commune tolère désormais les sacs biodégradables (bien que sa préférence se porte toujours sur les sacs en papier qui subissent moins la dégradation due à l'humidité, séchent plus vite grâce à l'aération des bacs et ne peuvent pas être confondus avec des sacs plastique ordinaire.)

Grâce aux efforts pour un meilleur tri, depuis 2017, les déchets de cuisine sont suffisamment bien triés à Bellevue pour être valorisés au Nant-de-Châtillon, à la compostière cantonale. Avec comme objectif d'augmenter la quantité des déchets de cuisine valorisés, la commune a mis en place, à l'automne 2018, une campagne d'information en porte à porte par des jeunes de la commune.

La commune relaie les informations des diverses campagnes du canton sur le tri et la gestion des déchets. Elle a également proposé des matinées d'informations ponctuelles, par des ambassadeurs mandatés par SIG, sur certains écopoints avec distribution de matériel. Une action qui est d'ailleurs occasionnellement reconduite.

La commune propose à ses habitants depuis début 2024 d'acheter un lombricomposteur à prix réduit. Cette action a comme objectif de changer les habitudes et éviter la présence de déchets organiques dans la poubelle noire. L'utilisation de lombricomposteurs est une alternative à la P'tite poubelle verte.

### Poubelles de tri (pédagogiques)

Début 2017, deux nouvelles déchetteries de tri ont été commandées pour être installées dans les écoles (Menuiserie et Mollies). Au printemps, elles ont été vissées au mur, colorées, elles peuvent recueillir les déchets suivants : papier, verre, ordures ménagères et PET. Ces déchetteries ont un objectif uniquement pédagogique. Il en existe déjà une à la crèche « les 4 saisons » depuis 2014. Des actions de sensibilisation auprès des enfants dans le cadre de l'école sont envisagées.

### Fin de la tolérance communale pour la levée des déchets urbains incinérables des entreprises dès 2017



Toujours dans l'optique d'atteindre les 50% de taux de recyclage en 2020, le canton a demandé aux communes de ne plus tolérer que les déchets urbains incinérables des entreprises soient levés gratuitement par le transporteur communal. Pour ce faire, le GESDEC a publié une directive stipulant que les grandes entreprises devaient conclure un contrat avec un transporteur. Selon la directive, les microentreprises ainsi que les PME peuvent bénéficier d'un forfait annuel.

A Bellevue, les grandes entreprises (Richemont, la Réserve, Auberge Port Gitana et Webster) gèrent déjà seules leurs déchets urbains. Un courrier avec une facture jointe est envoyé à toutes les autres entreprises recensées par le registre des entreprises genevoises (REG) au premier semestre de chaque année depuis 2017.

Dès 2025, les tarifs ont été modifiés en fonction du type d'entreprises.

- les restaurants sans plats à emporter : 100.- CHF/employé/an
- les restaurants avec plats à emporter qui n'utilisent pas de la vaisselle réutilisable : 200.- CHF /employé/an
- les restaurants avec plats à emporter qui utilisent de la vaisselle réutilisable : 100 CHF /employé/an
- les entreprises administratives : 50.- CHF /employé/an

La commune continue de lever leurs déchets urbains sous ces conditions. De plus, il a été stipulé dans le courrier qui leur a été adressé qu'une tolérance leur était accordée pour l'utilisation des déchetteries enterrées (alors que le règlement stipule qu'elles sont à l'usage exclusif des ménages bellevistes). Il a été précisé qu'un tri de qualité devait être mené et que des contrôles réguliers verront les contrevenants être avertis, puis amendés.

**Les restaurants**, pour lesquels la Commune a procédé de manière identique que pour les entreprises en ce qui concerne les déchets incinérables et recyclables, ont de plus, l'obligation légale de faire lever leurs « lavures » à leurs frais. Il s'agit des déchets de cuisine issus de la restauration (y c. huiles). La commune souhaite proposer aux restaurateurs une mutualisation de la levée des lavures afin de limiter le nombre de passage de camions sur la commune pour 2025-2026.

### Règlement des déchets

Le règlement de la commune de Bellevue relatif à la gestion des déchets (LC 06 911) a été validé par le GESDEC au début de l'année 2016 et approuvé par le CA le 15 mars 2016. Une mise à jour de ce règlement a été validée par le CA le 15 janvier 2019 puis en novembre 2020. Une nouvelle révision devra être réalisée lorsque la nouvelle loi cantonale sur les déchets entrera en vigueur notamment dans l'article sur l'obligation de tri.

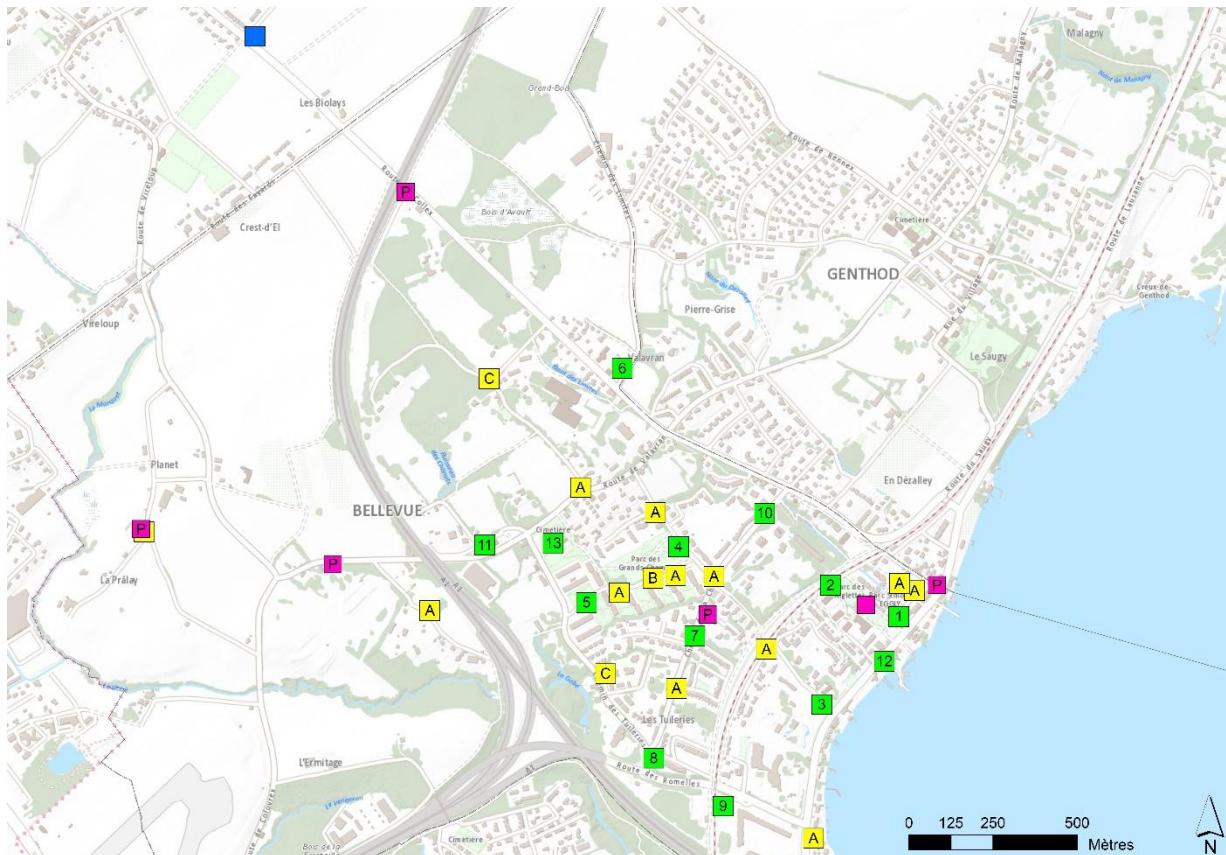
Il s'agit d'une base légale pour administrer les déchetteries et, de manière générale, pour la gestion des déchets sur le territoire belleviste. Le règlement énumère les droits et les devoirs de l'administration publique et des habitants ainsi que l'indication des sanctions prévues à l'égard de tout contrevenant à ce document.

Le règlement est disponible au téléchargement sur le site internet de la commune et sur demande à la réception de la mairie.

Des extraits de ce dernier servent de base de communication sur les sites des déchetteries (v. chapitre 4-communication).



## 4. IMPLANTATION DES ECOPONTS SUR LE TERRITOIRE BELLEVISTE



### Légende

- En vert : les écopoints communaux
- En jaune : benne enterrée 0M, 0M + Papier/carton, 0M + Papier/carton + verre, Papier/carton
- En rose : infrastructures projetées
- En bleu : infrastructure Collex-Bossy, utilisée par les Bellevistes du haut de la commune

**En vert** les écopoints communaux existants

Marettes	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Crèche	X	X	X	X		X	X		X
Mollies	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mojonne	X	X	X	X	X	X	X	X	
Roselière	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Limites	X	X	X	X	X	X	X		



Coin-de-terre	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rilliet	X	X	X	X	X	X	X	X	
Champ-du-Château	X	X	X	X	X	X	X	X	
Chênaie	X	X	X	X	X	X	X	X	
Voirie	X	X	X	X				X	
Port Gitana	X	X	X	X	X	X			
Centre sportif (VB)	X	X	X			X			

**En jaune :** les bennes enterrées (A, B, C, D)

A.	X								
B.	X	X							
C.	X	X	X						
D.		X							

**En rose :** les infrastructures projetées

Chênaie	X								
Saint- Oyend	X	X (existant)							
Collex / Marais-du-Four	X								
Chemin de la Chênaie	X								
Chemin de la Printanière	X								
Parc des Aiglettes	X	X	X						

### Avantage des déchetteries enterrées

- Esthétique et intégration dans l'environnement
- Réduction de passage de camions de transport dans les quartiers résidentiels
- Léger effet de tassement, avec un tri adéquat des déchets
- Légère baisse de quantité des déchets par rapport à un « porte-à-porte » traditionnel (-10%)
- Réduction de la prolifération des bactéries et des odeurs dues aux températures inférieures sous terre
- Conservation d'un seul conteneur et suppression de tous les autres hors sol implantés dans les quartiers
- Offre aux habitants d'une infrastructure proche de chez eux.

## 5. COMMUNICATION, EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS

Différentes versions de la mascotte *Becvue* avait été créés en 2017 afin de promouvoir le tri des déchets tant pour les enfants que pour la brochure « Sachez faire le tri ». L'idée était de rendre le tri des déchets ludique. Son utilisation a fortement diminué ces dernières années. Un nouveau visuel sera probablement utilisé dans les années à venir avec l'évolution des moyens de communications.



Une brochure intitulée « Sachez faire le tri ! » est distribuée en tout-ménages début janvier depuis 2015. Elle est disponible au téléchargement sur le site internet communal ainsi qu'à la réception de la mairie. Elle contient :

- Un éditorial du CA en charge des déchets ;
- Des astuces, statistiques et informations diverses ;
- Un chapitre intitulé « Comment trier » expliquant ce qu'il faut recycler et exclure pour chaque type de déchet ainsi que des informations, des conseils et des extraits du règlement communal ;
- Un descriptif intitulé « où déposer » dans lequel sont détaillées les trois possibilités pour déposer les déchets à recycler,
  - o Plan + listing des écopoints et bennes enterrées,
  - o ESREC des Chânaux,
  - o Calendrier détachable des levées en porte à porte.

### Le journal communal

Le journal est publié 4x/an (mars, juin, septembre et décembre). Il contient un chapitre intitulé « développement durable et déchets » mis en évidence par une bande de couleur verte. Au moins un article au sujet des déchets figure à chaque édition du journal.

Quelques exemples récents (2022-2023) :

- La stratégie communale sur la gestion des déchets : Focus sur les écopoints, Focus sur la collaboration entre l'administration communale et Retripa ;
- Tri des déchets – Mesures incitatives et répressives ;
- Sensibilisation à l'Eco-point « Champ-du-Château » ;
- Retour sur la journée « Déchets & EC » du 18 juin 2022 ;
- Nouvelle signalétique aux Ecopoints ;
- Campagne ma p'tite poubelle verte ;
- Réduction des déchets et gaspillage alimentaire ;
- Et si on venait chercher vos déchets ? ;
- Construction d'un Ecopoint à la Chênaie.

Le journal communal permet une grande variété d'articles, des communications liées à l'actualité ainsi que de relayer des campagnes cantonales (avec des visuels).

### Le rapport administratif et financier

Le rapport administratif et financier est publié une fois par année et porte sur l'année civile précédente. Son nombre d'exemplaire imprimé a fortement diminué. En 2022, 50 exemplaires ont été imprimés, pour



les personnes intéressées telles que sénateurs, institutions, conseillers municipaux, contre 250 à 300 les années précédents. Il est disponible au téléchargement depuis le site de la commune et peut être demandé en version papier à la réception de la mairie.

Il contient :

- L'éditorial du CA en charge des déchets qui, dans son texte, met en exergue les décisions et réalisations du dicastère.
- Une page dédiée aux statistiques de l'année civile écoulée,
- Un choix d'articles marquants de l'année issus du journal communal.

**Le site internet communal (<http://www.mairie-bellevue.ch>) contient des :**

- Informations générales sur les types de levées, sites (ESREC des Chânaux, GICORD, écopoints)
- Informations par type de déchets (OM, encombrants et déchets recyclables),
- Calendrier des levées (porte à porte),
- Points de collecte,

Possibilité de téléchargement :

- Règlement des déchets
- Brochure « Sachez faire le tri »

L'Agenda 21 communal avait mis en avant un objectif essentiel : doter le site internet de la commune d'une rubrique spécialement consacrée au développement durable. Cette mesure avait pour ambition de sensibiliser et d'informer les citoyens sur les enjeux environnementaux ainsi que les actions entreprises par la commune en matière de développement durable. Aujourd'hui, nous pouvons constater que cet objectif a été atteint, car une rubrique dédiée au développement durable a été créée sur le site internet communal.

### **La page Facebook de la mairie**

À travers cette plateforme, la commune de Bellevue promeut les manifestations communales axées sur le développement durable et les déchets. Elle partage des affiches et des informations concernant des événements tels que des journées de nettoyage, des ateliers, des séances d'information, et bien d'autres activités en faveur de l'environnement. Cette démarche montre l'engagement concret de la commune envers la protection de l'environnement et son désir d'impliquer activement les citoyens dans des actions bénéfiques pour la collectivité et l'écosystème local.

### **La page Instagram de la mairie**

Le 13 février 2023, la commune de Bellevue a franchi une nouvelle étape dans sa communication en se lançant sur Instagram. Depuis lors, elle utilise activement cette plateforme pour diffuser des informations essentielles concernant le développement durable.

### **Vidéos de sensibilisation**

Des courtes vidéos de sensibilisation ont été produites courant 2025. Ces dernières ont eu un vif succès auprès de la population. D'autres vidéos sont à l'étude afin d'informer la population sur la thématique de la gestion des déchets et la préservation des ressources.

### **Tous-ménages**

Ce moyen de communiquer est utilisé pour informer la population d'une manifestation, d'un événement ou d'une offre ponctuelle.



La mise en page des tous-ménages a été repensée en fonction de la charte graphique communale de façon à être immédiatement identifiables par les Bellevistes. Ce mode de faire est disponible depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

- Fermeture temporaire de l'ESREC des Chânaux (printemps 2022).
- Travaux sur le site du GICORD (hiver 2021)

### Autocollants et panneaux sur le site des déchetteries communales

Des autocollants et panneaux sont en place sur les éco-points communaux depuis le mois de décembre 2016.

À la fin de l'année 2022, la signalisation des écopoints a été entièrement renouvelée. Les informations ont été révisées et présentées de manière plus claire et lisible. Une nouveauté notable est l'ajout d'un QR-code permettant d'accéder directement au règlement communal concernant la gestion des déchets.

The image shows three panels of updated waste disposal point signage for the commune of Bellevue. Each panel includes the commune's logo and name at the top, followed by a QR code labeled 'SCAN ME'. The first panel is for 'Benne enterrée' (buried bin), the second for 'Benne enterrée' (buried bin), and the third for 'Écopoint Marettes' (Marettes waste point). Each panel lists rules for use, prohibited items, and specific times for use.

**Benne enterrée**

- RÉSERVÉ aux habitants de la commune
- TRI sélectif de qualité
- DÉPÔTS INTERDITS:
  - de 20 h à 7 h
  - les dimanches et jours fériés
  - hors bennes en tout temps
- BENNE PLEINE: dépôt à un autre écopoint

Pour tout autre déchet et encombrant : ESREC, chemin des Chânaux, 1293 Bellevue  
Tout contrevenant est passible d'une amende  
Règlement communal relatif à la gestion des déchets (LC 06 911)

**Benne enterrée**

- RÉSERVÉ aux habitants de la commune
- TRI sélectif de qualité
- DÉPÔTS INTERDITS:
  - de 20 h à 7 h
  - les dimanches et jours fériés
  - hors bennes en tout temps
- BENNE PLEINE : dépôt à un autre écopoint

Pour tout autre déchet et encombrant : ESREC, chemin des Chânaux, 1293 Bellevue  
Tout contrevenant est passible d'une amende  
Règlement communal relatif à la gestion des déchets (LC 06 911)

**Écopoint Marettes**

- RÉSERVÉ aux habitants de la commune
- TRI sélectif de qualité
- DÉPÔTS INTERDITS:
  - de 20 h à 7 h
  - les dimanches et jours fériés
  - hors bennes en tout temps
- BENNE PLEINE : dépôt à un autre écopoint

Pour tout autre déchet et encombrant : ESREC, chemin des Chânaux, 1293 Bellevue  
Tout contrevenant est passible d'une amende  
Règlement communal relatif à la gestion des déchets (LC 06 911)

### Evénements et manifestations (2019 – 2024)

**15 -16 juin 2019 :** 2<sup>ème</sup> édition Festibel'-> festival du développement durable organisé par une association communale.

**24 septembre, 29 octobre, 19 novembre 2020 :** Ateliers zéro déchet -> ateliers proposés par Zero Waste Switzerland pour découvrir des idées pratiques pour réduire nos déchets.

**26 septembre 2021 :** Urban plogging -> consiste à ramasser un maximum de déchets sur un parcours prédefini dans la commune, tout en pratiquant la marche, le nordic walking ou la course à pied.

**16 octobre 2021 :** Atelier de compostage

**18 juin 2022 :** Journée « Déchets & EC » -> Journée sur la thématique des déchets et de l'économie circulaire avec la participation de Festibel' et de SIG



**17 septembre 2022 et 13 mai 2023 :** Sensibilisation à l'Ecopoint « Champ-Du-Château »

**27 avril 2024 :** journée Bellevue fête le développement durable

### **Les déchets lors des manifestations communales**

Depuis plusieurs années, des containers pour le tri sélectif sont loués à l'entreprise de levée des déchets (Retripa) lors des plus grandes manifestations (1<sup>er</sup> août, promotions, etc) afin de compléter le stock communal.

De la vaisselle réutilisable a été utilisée en 2023 lors de la fête du village le 13 mai ainsi que lors de la fête des promotions le 30 juin dans une phase de test.

L'ensemble de la vaisselle sera soit louée, soit achetée à la fin de la phase de test des différentes variantes. Dès 2026, la commune n'utilisera plus de vaisselle jetable pour ces grandes manifestations.

Lors des grandes manifestations, des jeunes de la commune, formés au tri des déchets et munis de chariots à compartiments, sont engagés afin de reprendre la vaisselle réutilisable directement sur les tables ou au bar à tri. Cette manière de procéder permet un tri de qualité et évite la perte de vaisselle qui pourrait être jetée dans les poubelles par inadvertance.

### **Les déchets lors de location des salles et de l'espace public lors de manifestations**

Dès 2026, l'utilisation de vaisselle jetable est interdite, comme lors des manifestations organisées par l'administration communale. Les personnes doivent soit louer la vaisselle à disposition, soit venir avec leur propre vaisselle réutilisable. Des sociétés actives dans la location de vaisselle réutilisable pour les municipalités ou entreprises proposent également des kits aux particuliers. La société Prop, par exemple, active dans le canton de Genève, propose un kit complet (ZIPARTY) avec différents éléments en fonction du type d'évènement. De la vaisselle en plastique réutilisable sera également disponible à la location en complément de la vaisselle en porcelaine.

Des directives précises sont transmises à la personne responsable à chaque location. Des contrôles aléatoires peuvent être réalisés et des sanctions administratives infligées aux contrevenants.

Les déchets produits par les activités réalisées lors de location de salle doivent être triés et éliminés dans les différentes filières. Afin de permettre l'élimination des déchets par les locataires eux-mêmes, les éco-points de la crèche et de Gitana peuvent être utilisés tous les jours, y compris le dimanche et jours fériés, et ce jusqu'à 22h. Les horaires des autres éco-points restent inchangés, soit du lundi au samedi de 7h à 20h.

### **Les déchets de l'école**

A ce jour, les quantités des ordures ménagères et de papier/carton produits par l'école ne permettent pas d'utiliser les structures à disposition de la commune. La construction de bennes enterrées, à proximité de l'école pour les OM, le papier/carton et le verre sont à l'étude. En attente d'une éventuelle construction de bennes enterrées, leur levée se fait comme pour une entreprise sous contrat avec le transporteur en charge des levées sur le territoire communal.

### **Buvettes et Restaurants**

Pour les établissements proposant des plats à emporter, le tarif de la taxe annuelle pour le traitement et la valorisation/élimination des déchets sera différente en fonction de l'acceptation d'utiliser de la vaisselle réutilisable pour les plats à emporter. Pour les buvettes communales, l'utilisation de vaisselle jetables pour les plats et boissons à emporter est interdite dès 2026.



## 6. OBJECTIFS CHIFFRÉS

### Objectif cantonal 2024 :

- 550 kg/hab/an déchets urbains globaux
- 160 kg/hab/an déchets incinérables des ménages
- Augmenter de 100% le taux de collecte sélectives des biodéchets provenant des ménages et entreprises
- 

### Objectif communal

L'administration communale souhaite améliorer la qualité du tri des déchets sur son territoire et diminuer la quantité globale de déchets urbains. L'indicateur utilisé est celui du poids des OM/hab/an. Cet indicateur permet de faire abstraction des statistiques de la déchetterie cantonale (ESREC) qui ne sont pas comptabilisées par Bellevue. Il permet également une meilleure comparaison entre les communes.

Le poids de la poubelle noire (OM) a diminué de quasi 10% en 2024 en comparaison à 2017. La quantité de déchets valorisables a également légèrement augmenté durant la même période. La mise en place de bennes enterrées permet d'améliorer la qualité du tri. D'autres mesures, telle que la promotion du zéro déchet, doivent toutefois être étudiées afin de diminuer la quantité globale de déchets.

L'objectif du PGD2025 de 160 kg/hab/an de déchets incinérables doit être atteint. Cela représente une diminution de 20% de la quantité d'OM par rapport à 2017.

L'objectif de la commune est d'atteindre le tout enterré est proche d'être réalisé. Il reste toutefois quelques secteurs décentralisés pour lesquels la concentration d'habitants n'est pas suffisante pour installer des bennes enterrées. De plus, les emplacements pour l'installation de ces infrastructures peuvent être difficiles à trouver. Des nouvelles bennes enterrées sont à l'étude et si une opportunité se présente pour construire un nouveau site, l'administration la saisit.

## 7. PROBLÈMES RENCONTRÉS

### Les mauvaises statistiques du tri sélectif

Au vu des chiffres 2024, l'effet positif des déchetteries enterrées communales semble se confirmer. Nous notons une augmentation du tonnage de toutes les matières valorisables. Malgré une diminution du poids de la poubelle d'ordures ménagère, des efforts restent encore à faire afin d'atteindre les objectifs.

### La qualité du tri des déchets de cuisine

Depuis 2017, les déchets de cuisine sont suffisamment bien triés à Bellevue pour être valorisés au Nant-de-Châtillon, à la compostière cantonale. Malgré l'amélioration du tri, des efforts restent à faire tant sur la qualité que sur la quantité. La commune a relayé la campagne cantonale de la P'tite poubelle verte sur ses réseaux sociaux et distribué des P'tite poubelles vertes lors d'évènements ainsi qu'à la réception de la mairie. Plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées sur les éco-points de la Roselière et du Champs-du-Château avec distribution de la p'tite poubelle verte. Des conseils sur la gestion et les moyens de diminuer les déchets ont été prodigués. Un sondage afin de connaître les habitudes des Bellevistes sur leurs déchets de cuisine a été réalisé début 2025. Des actions pourront être mises en place selon les résultats.



## Transporteur

La commune de Bellevue a réalisé à la fin 2017, une procédure AIMP conjointe avec les communes de Genthod et de Collex-Bossy afin de se mettre en conformité après de nombreuses années sans appel d'offre et avec la même entreprise de transport des déchets (Transvoirire). L'entreprise Retripa a remporté cet appel d'offre et lève l'ensemble des déchets sur la commune depuis janvier 2018. Un nouvel AIMP a été lancé en 2024 pour une entrée en vigueur du nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'entreprise Retripa SA a conservé le mandat.

## Déchets sur les plages et les espaces publics

Dès la belle saison, les espaces publics sont pris d'assaut. Il est difficile de mettre en place un tri sélectif sans nuire à l'esthétique des lieux. Le problème a été très partiellement résolu à Port Gitana avec l'installation de containers de recyclage le long du port sur le chemin pris par les usagers pour quitter la plage ainsi que l'installation d'un nombre de poubelles plus grand. Un dispositif pour récupérer les cartons de pizza a été installé sur la plage. L'installation de poubelles de tri telles qu'elles sont installées dans les gares et aéroport est à étudier. Un point de collecte pour l'ensemble des déchets à chaque entrée de la plage serait idéal mais difficile à mettre en place.

## Déchets lors des manifestations

Le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les déchets (L 1 21), le 2 septembre 2022 mais son entrée en vigueur est encore à ce jour suspendue en raison d'un recours pendant devant les instances judiciaires. Dans la nouvelle loi cantonale sur les déchets (L 1 21, art. 16), l'utilisation, la mise à disposition ou la vente de produits en plastique à usage unique sera interdite lors de manifestations publiques. La commune a donc accéléré la prise de décision d'évaluer les options d'utilisation de vaisselle réutilisable. Des tests sont en cours de réalisations depuis 2023 afin de définir quelle option entre l'achat ou la location est la meilleure ainsi que l'évaluation des différentes offres de vaisselle.

La qualité du tri n'est pas suffisamment bonne pour que tous les types de déchets soient valorisés. Des jeunes de la commune sont donc engagés lors des manifestations afin de récolter les déchets directement sur les tables. Des poubelles pour les déchets recyclables sont également présentes aux points stratégiques avec une signalisation par pictogramme. Cela devrait permettre de garantir un tri de qualité.

L'objectif serait de pouvoir diminuer la quantité de déchets par la mise en place de nouvelles directives pour les stands de nourriture et de boissons. La vente de boisson devrait par exemple uniquement se faire au verre. Les produits proposés pourraient également changer pour se diriger vers des boissons plus durables (ex. sirop, thé maison, etc) et avec des emballages restreints.

Une nouvelle mention sera ajoutée aux contrats de location de salles ou de demandes de manifestation sur la commune. Les locataires et organisateurs de manifestations, dont les associations, s'engagent à trier les déchets qu'ils produisent et les déposer dans les bennes mises à leur disposition par la commune.

Aucune systématique n'a encore été déterminée en ce qui concerne les manifestations d'intérieur telles que l'Escalade ou la fête de Noël. Il faudrait trouver une solution pour la collecte des déchets et leur transport dans les déchetteries enterrées de la commune. L'idée serait que l'association qui gère la buvette ait à sa charge la gestion des déchets et leur dépôt à l'écopoint de la Crèche. De la vaisselle en plastique réutilisable sera mise à disposition. Toute vaisselle jetable sera proscrite.

## Accès aux infrastructures

Une petite portion de la population n'a pas accès à un écopoint pour le tri de ses déchets recyclable dans un rayon de 300 mètres. Il s'agit de moins de 100 personnes réparties sur les 2/3 du territoire communal. Le reste de la population, soit quasiment 4'000 personnes résidant sur le 1/3 du territoire restant, y ont accès. Un accord a été passé avec la commune de Collex-Bossy autorisant aux habitants de la route de



Vireloup d'utiliser la déchetterie du stade Marc Burdet. D'autres accords pourraient être signés à l'avenir en fonction des opportunités.

## 8. PISTES et PROJETS

### **2027 - Tout-enterré**

L'objectif est de retirer l'entier des containers hors-sol du territoire communal. Les habitations distantes de plus de 300 mètres d'une benne enterreée pour les OM sont indiquées sur la carte ci-dessous. Une solution est à trouver pour cette portion de la population belleviste.

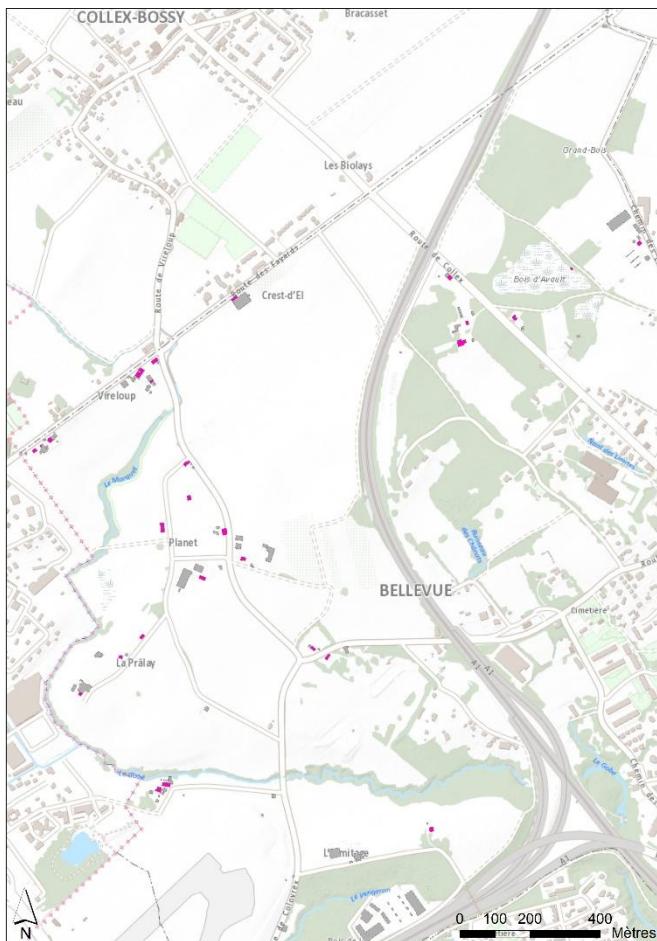
### **Questionnaire sur les déchets**

Un questionnaire sur les déchets a été diffusé via les moyens de communication à disposition de la commune. Les réponses devraient permettre de mieux comprendre les raisons des éventuels dysfonctionnements et du poids de la poubelle noire qui reste encore élevé. Des actions ciblées pourront ainsi mises en place au besoin.

### **Information et sensibilisation**

Des campagnes de sensibilisation sont en projet notamment pour les élèves de l'école via des ateliers ou interventions d'associations actives dans le domaine de la gestion et de la diminution des déchets. L'administration communale prévoit également des actions coup-de-poing sur les écopoints afin d'informer, sensibiliser et sanctionner si nécessaire la population sur la gestion de leurs déchets et le respect du règlement communal.

### **A faire :**



Trouver des emplacements pour enterrer des bennes de collecte d'OM et déchets valorisables, partout sur le territoire belleviste.

- Route des Fayards
- Secteur Radio/Saint-Oyend/Gobé/Vireloup
- Brunette
- Colard
- Valavran
- Collex
- Limites
- Clys

#### 2025-2030

- Déchetterie enterrée secteur Vireloup
- Bennes enterrées secteur Saint-Oyend
- Chenaie 1 OM pour le projet Comtesse

Bellevue, le 20 janvier 2026

Mylène SCHOPFER SANDOZ  
Maire

Anne Thorel Ruegsegger  
Conseillère administrative